



St Martin le Noeud

☎ 03-44-02-18-52

mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr

République Française

Mairie de SAINT MARTIN LE NŒUD

3 rue de la Mairie
60000 SAINT MARTIN LE NŒUD

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice par l'Ordonnateur de la Commune : Monsieur le Maire, retrace l'exécution du budget et rend compte de sa gestion. Associé au Compte de Gestion élaboré par le Trésorier Municipal, il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la Collectivité.

Ce document, qui se présente formellement de la même manière que le Budget pour permettre la comparaison, rapproche les prévisions budgétaires inscrites des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il constate les résultats comptables de l'exercice et constitue la dernière étape du cycle budgétaire.

Contrairement au budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, et dégage les résultats de l'exercice, en retraçant l'exécution dans le respect des autorisations budgétaires votées.

Mesuré par le rapport entre les montants réalisés et les crédits inscrits, le taux d'exécution budgétaire permet de juger de la qualité des prévisions. Pour l'interpréter, il convient d'avoir à l'esprit que le principe de sincérité budgétaire impose d'évaluer le plus précisément possible les recettes et les dépenses. Toutefois la prudence nécessite d'éviter de surestimer les recettes et au contraire de bien prendre en compte la totalité des dépenses. En conséquence, le taux d'exécution des recettes est souvent supérieur à 100% alors que le taux d'exécution des dépenses est obligatoirement inférieur à 100%.

Le Compte Administratif 2020 respecte ces grands principes.

Même si l'exécution a été fortement perturbée par la crise sanitaire de la Covid-19, on relève que le taux d'exécution des recettes est de 105,77 % (avec des chapitres concernés par un décalage disproportionné : notamment le 013 puisqu'il est impossible de prévoir le montant des remboursements sur rémunération du personnel et le 77 qui enregistre les produits exceptionnels) et celui des dépenses de 80,03 %.

Aux dépenses de fonctionnement en hausse (malgré des économies réalisées) incluant les remboursements réalisés sur les réservations de la Salle des Fêtes en raison des locations qui ne peuvent avoir lieu, se superposent des recettes tarifaires en repli.

Ce sont les produits des services par effet d'une moindre fréquentation, et du domaine qui subissent la baisse la plus importante.

Les informations contenues dans le Compte Administratif sont concordantes avec celles présentées dans le Compte de Gestion établi par le comptable public.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT (Récapitulatif de la présentation générale du compte administratif)

L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 est de 220 630,35 €, en progression de 204.42 % par rapport à 2019.

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Au total, 231 288,43€ réalisés pour 320 877€ prévus soit un écart de 89 588,57€ (-27,91 %).

Le chapitre a atteint un niveau de 72,09 % qui témoigne d'un effort régulier de gestion sur la base d'un ajustement assez précis des inscriptions budgétaires pour cet exercice.

Certains postes budgétaires ont dépassé cependant leur niveau d'inscription alors que d'autres ont émargé à la baisse voire en équivalence ; mais l'ensemble des mouvements est resté dans l'enveloppe du chapitre.

Le dépassement de ce chapitre concerne essentiellement l'entretien des matériels avec de grosses réparations sur le tracteur.

Par contre un poste constaté à la baisse porte sur la distribution d'eau suite à une surveillance assidue vis-à-vis des fuites sur le réseau.

Les autres dépenses se sont stabilisées.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel émarginent à 245 784,49€ réalisés pour 255 700€ prévus soit un écart de 9 915,51€ (-3,88%) une marge de manœuvre correcte qui laisse toute aisance dans les recrutements pour la gestion des arrêts de travail.

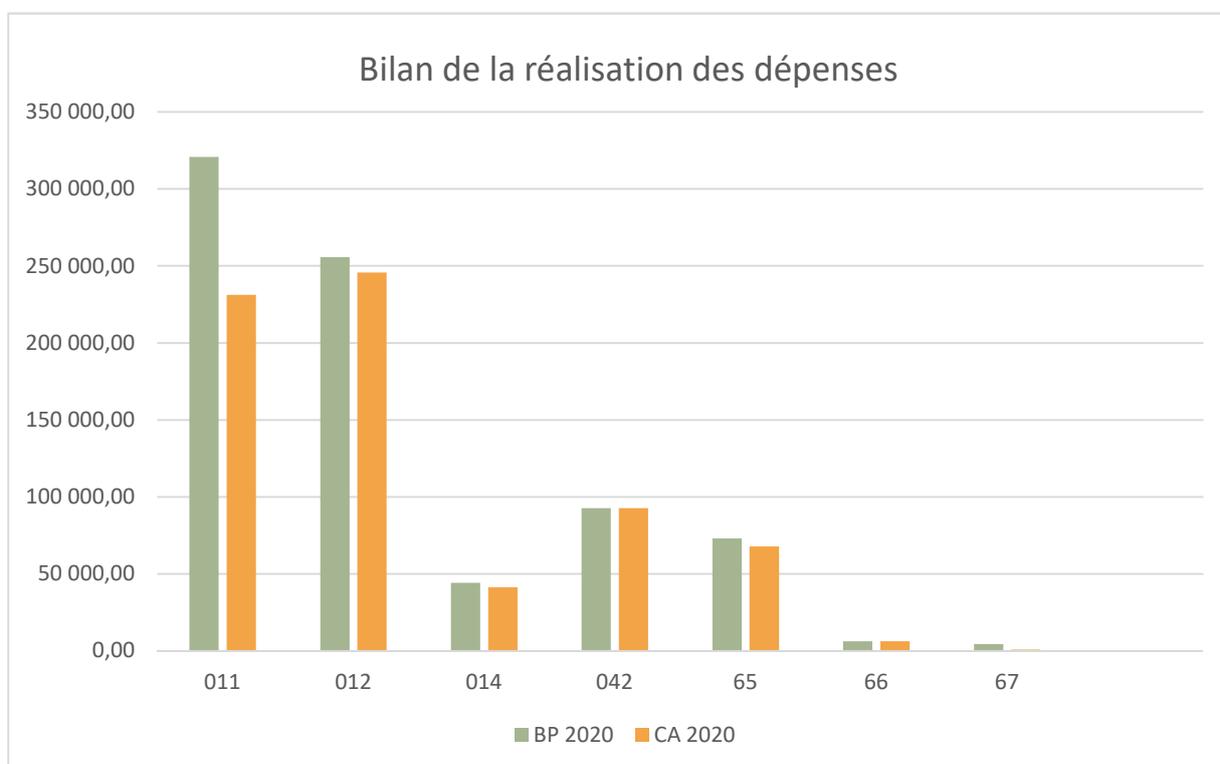
Les dépenses de personnel qui demeurent le premier poste de charges de fonctionnement enregistre une augmentation due d'une part à l'évolution normale de carrière des agents et d'autre part à la mise en place du protocole sanitaire contre la covid-19.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, réalise 67 786,78€ globalement stable sur les 73 025€ prévus.

4) Charges financières (chapitre 66 et 67)

Les réalisations liées aux charges de la dette s'établissent conformément aux prévisions à :
57 803,90€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;
6 324,98€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



L'ensemble de ces données traduit les efforts engagés par la Commune vers une maîtrise de ses coûts de fonctionnement malgré un contexte inflationniste et règlementaire souvent défavorable.

B) LES RECETTES

Une comparaison n'est pas opérante : certaines recettes émergeant sur ce chapitre présentent un caractère aléatoire et non reductible (indemnisation des sinistres notamment).

5) La fiscalité (chapitre 73)

Les recettes fiscales ont totalisées 485 950,00€ pour 487 700€ prévus soit un écart de 1 750,00€ (-0.36%).

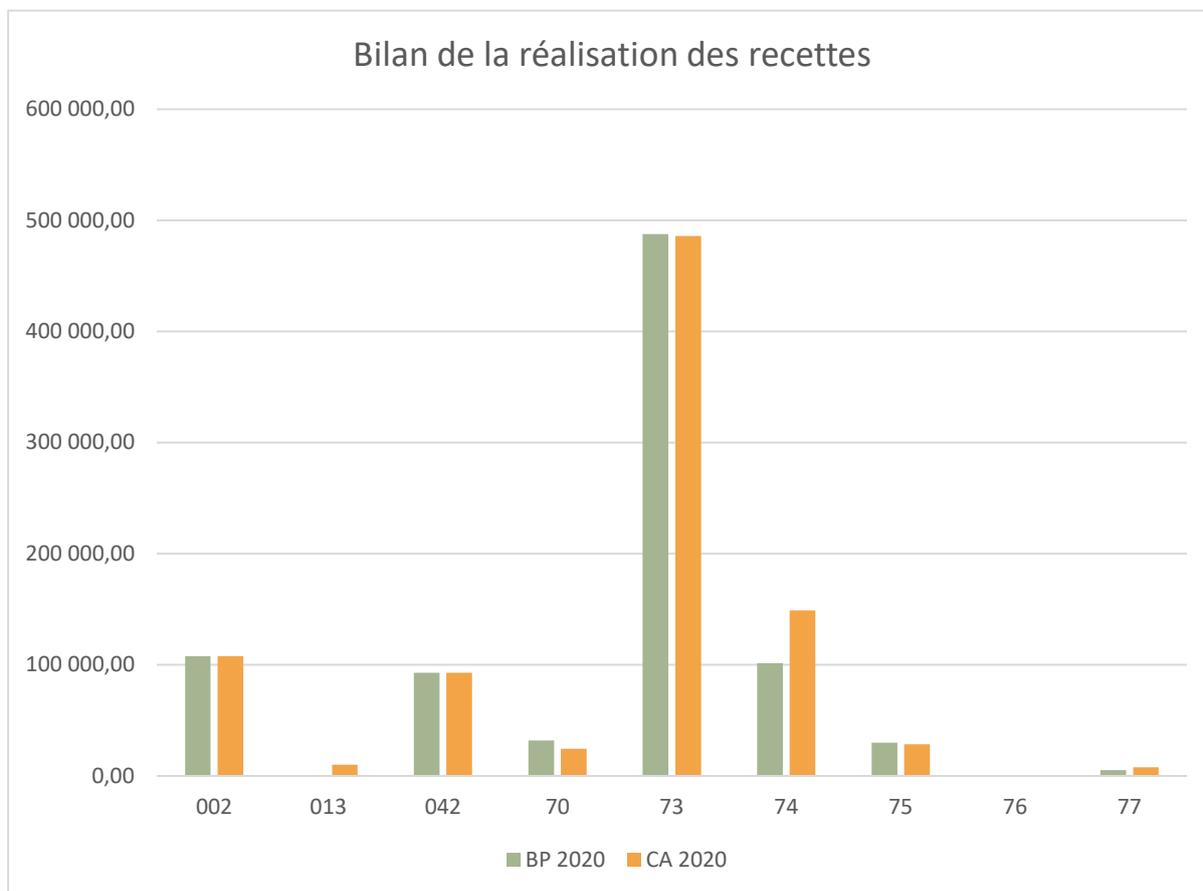
6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations n'étaient pas connues à l'établissement du Budget Primitif et raisonnablement estimées à 101 617€ par mesure de précaution dans le contexte drastique.

Une légère baisse de la dotation forfaitaire est à remarquer par rapport à 2019.

Elles se sont finalement élevées à 148 930,59€.

Cet écart figure en particulier la bascule de la recette relative à la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis le chapitre 73



II) SECTION D'INVESTISSEMENT (Récapitulatif de la présentation générale du compte administratif)

On constate souvent de fortes différences entre le budget et le Compte Administratif. Cela s'explique par le fait qu'au budget l'ensemble des projets sont inscrits alors qu'au Compte Administratif seules les dépenses réalisées figurent.

L'exécution de la section d'investissement a conduit à un solde positif d'un montant de 65 731,18€ reporté au budget.

Cette année 2020 aura été particulière du fait du renouvellement du Conseil Municipal, dont l'installation a été mise en suspens pendant 2 mois par la crise sanitaire, entraînant un recul des dépenses d'équipement.

Le programme d'investissement 2020 n'a été que partiellement réalisé en ce qui concerne l'extension de l'école maternelle, impliquant un glissement de programmation de cette opération sur 2021 qui marquera de fait une forte concentration d'investissement sur le prochain exercice.

C) LES DEPENSES

L'impact des reports de crédits d'opération en cours sur le volume des dépenses d'investissement est similaire : 1 472€ en 2020 pour 1 575€ en 2019.

Les pages 17 et 19 au compte administratif détaillent les opérations d'investissement.

On relèvera que les prévisions ont été globalement réalisées à hauteur de 41,39% des ouvertures de crédits.

D) LES RECETTES

En 2020, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- 3 896,34€ en taxe d'aménagement pour 5 980€ prévus.
- 92 750,80€ d'amortissement conformément à notre tableau.
- 12 132,37€ de subventions seulement sur les montants attendus (report du versement sur travaux de 2021 suite au retard dans le projet d'extension de l'école maternelle).

La recette attendue de 13 403,04 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de 2019 sera décalée sur l'exercice suivant (encaissement de février 2021).

Globalement, l'exécution du budget 2020 révèle de bons soldes de gestion.

	2018	2019	2020
recettes de fonctionnement hors art. 775 produits des cessions	896 945,21	868 964,34	798 799,74
-dépenses de fonctionnement hors art. 66111 intérêts de la dette	730 617,59	731 441,53	679 775,96
= épargne de gestion	166 237,62	137 522,81	119 023,78
-intérêts de la dette	7 981,09	7 157,15	6 324,98
= épargne brute	158 346,53	130 365,66	112 698,80
-remboursement de la dette en capital	56 647,54	56 969,14	57 803,90
= épargne nette	101 698,99	73 396,52	54 894,90

Indicateur important de la santé financière d'une commune, la capacité d'autofinancement ou épargne brute mesure la capacité de la Commune à dégager des ressources issues des recettes de fonctionnement pour rembourser ses dettes et financer ses investissements. Budgétairement elle représente la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, donc en excluant les opérations d'ordre qui ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie.

En 2020, elle se monte à 112 698,80€ notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Cet effort doit être maintenu.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, elle est en baisse en 2020.

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et doit permettre à minima de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Cette étape permet de déterminer ensuite la « capacité de désendettement » c'est-à-dire le niveau d'endettement de la Commune en calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette.

Il est à noter le souhait de préserver une certaine capacité d'autofinancement afin de pouvoir continuer à financer les investissements sans augmenter l'encours de la dette.

Ce qui est le cas puisque le capital des emprunts s'élève à 408 822,26€

La capacité de désendettement avoisine les 4 ans, durée très convenable.

Certifié sincère et véritable sur 7 pages, le 2 avril 2021

Jean-Marie DURIEZ, Maire